

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt, le 16 Juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Maron, Hédin, Gille, Ferdoelle, Renard, Péron,
Mmes Bellu, Tribouillet.

ABSENTS : Mme Parmentier (pouvoir M. Maron), M. Maugez (pouvoir M. Daniel),
Mme Dewulf (pouvoir Mme Bellu), M. Beeuwsaert (pouvoir M. Gille), Mme
Bellay, M. Boucher.

M. Ferdoelle est nommé secrétaire de séance.

Procès-Verbal 4.2020

Début de séance 20h30.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 12 Juin 2020. Le compte rendu de la séance du 12 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret concernant l'élection des délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

M. Laurent DANIEL - M. André Maron – M. Jérôme RENARD – M. Frédéric MAUGEZ, sont candidats pour être délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Après vote du Conseil Municipal, sont élus à l'unanimité comme délégués au sein de la Commission d'Appel d'Offre par le Conseil Municipal :

M. Daniel – M. Maron – M. Renard – M. Maugez.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ADTO :

Monsieur le Maire expose que la collectivité est actionnaire de l'ADTO. A ce titre, elle est représentée aux assemblées générales de l'ADTO (assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou mixtes).

Il convient donc de désigner le représentant de la commune aux dites assemblées, ainsi que son suppléant.

M. Laurent DANIEL est nommé Titulaire et Séverine BELLU suppléante des représentants au sein des instances de l'ADTO.

MODIFICATION SURTAXE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 7 Juin 2019, le Conseil Municipal décidait de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 1,40 € HT/m³ consommé à compter du 1^{er} septembre 2019.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la surtaxe assainissement consommé à 1,60 € HT à compter du 1^{er} septembre 2020.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRE TRAVAUX RUE DE VILLEMBRAY :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le retour de l'appel d'offre concernant les travaux de voirie Rue de Villembray et Rue du Château. Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Après avoir pris connaissance de la synthèse entre la valeur technique et le prix, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise OISE TP pour un montant de **239 645,02 € HT**.

S'ajouteront à ce montant les frais d'étude, de maîtrise d'œuvre, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la coordination sécurité entre autres.

RECOMPENSES BACHELIERS 2020 :

La municipalité souhaite remettre une récompense à tous les bacheliers, habitants de la Commune de Hanvoile, ayant obtenu leur diplôme dans l'enseignement général et professionnel. M. le Maire propose au Conseil Municipal de leur attribuer la somme de 75 € à compter de l'année 2020 et pour les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer aux bacheliers la somme de 75 €.

CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE :

Le contrat de l'Adjoint Technique arrive à terme au 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe qu'il y a lieu de couvrir les frais kilométriques et de repas pour les déplacements effectués lors de différentes formations avec la Médiathèque Départementale de l'Oise située à Beauvais. Le conseil municipal couvrira les frais à hauteur des montants réglementaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune met à disposition la salle des fêtes à l'Association « Les 5 saisons » pour y proposer des séances de Méditation et de Qi Gong. Le Conseil Municipal propose d'établir un contrat et de définir un tarif à 20 € par session.

Le marché villageois n'aura pas lieu en août.

M. Gille constate une augmentation de la vitesse au sein du village. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie en sera informée et que des contrôles seront faits.

M Hédin demande où en sont les travaux sur le poste tour (transformateur). Monsieur le Maire informe qu'il y a actuellement une recherche de défauts sur les câbles et suite aux résultats, les travaux devraient reprendre.

Monsieur Maron informe, au vu des circonstances sanitaires actuelles, que le Cercle des Jeunes va se réunir prochainement afin d'envisager la suppression de la brocante qui devait avoir lieu en septembre.

Monsieur Maron informe qu'il y a des piratages avec les compteurs Linky.

Monsieur Renard demande si l'éclairage public pourrait être modifié pour une diminution de la consommation. Monsieur le Maire informe qu'une étude pour passer aux éclairage LED va être faite.

Mme Tribouillet informe que la bibliothèque sera fermée en août et qu'une réunion de rentrée sera prévue.

Monsieur Ferdoelle souhaiterait qu'un ramassage des déchets de branchages suite aux tailles de haies soit mis en place au sein du village et propose la réflexion de ce projet.

Monsieur Ferdoelle propose de réaliser prochainement une opération « nettoisons la nature ».

Mme Bellu informe que les jouets et le spectacle de Noël ont été choisis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 23H34.

Prochaine réunion le vendredi 18 septembre.